

Circulaire Compétitions 2011		
RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS	validité :	saison 2011-2012

SOMMAIRE

<i>Article 1 Généralités.....</i>	<i>2</i>
<i>Inscription et qualification des équipes.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 2 Promotion et relégation des équipes.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 3 Classement de la division.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 4 Accueil d'une journée.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 5 Qualification des joueurs.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 6 Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe</i>	<i>7</i>
<i>Article 7 Forfaits.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 8 Volants.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 9 Tenue vestimentaire des joueurs</i>	<i>8</i>
<i>Article 10 Sanctions et réclamations.....</i>	<i>10</i>

Article 1 Généralités

Il est rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe-et-Moselle est une compétition fédérale à caractère amateur.

§ 1.1 Formule

- Les Championnats Interclubs Départementaux sont composés de quatre divisions :
 - La Division D1 est constituée d'une poule unique de 8 équipes.
 - La Division D2 est constituée d'une poule unique de 8 équipes.
 - La Division D3 est constituée de deux poules de 6 équipes.
 - La Division D4 sera composée en fonction du nombre d'équipes inscrites.
-
- Pour les divisions D1 et D2, le championnat se déroule en aller sur 7 journées , numérotées de J1 à J7.
 - Pour la division D3, le championnat se déroule en aller sur 5 journées, numérotées de J1 à J5.
 - Pour la division D4, le championnat se déroulera en fonction du nombre d'équipes inscrites.
-
- Toute nouvelle équipe (ou qui n'a pas participé la saison précédente) est inscrite dans la division la plus basse sauf dérogation de la Commission Compétition 54.

Pour la division D3, à l'issue des 5 journées, une journée se déroulera pour établir le classement final :

1^{er} de la poule A contre le 1er de la poule B

2^{ème} de la poule A contre le 2ème de la poule B

etc...

§ 1.2 Composition des équipes

- Pour les divisions D1 et D2, chaque rencontre consiste en 8 matchs, à savoir :
 - 3 Simples Homme ;
 - 1 Simple Dame ;
 - 2 Double Hommes ;
 - 1 Double Dames ;
 - 1 Double Mixtes.

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

Une équipe est considérée comme complète si elle est composée au minimum de 3 hommes et 2 femmes ou de 4 hommes et 1 femme. La composition d'une équipe doit permettre d'assurer au minimum 6 matchs au cours de chaque rencontre. En deçà, l'équipe perd automatiquement la rencontre sur le score de 8/0 ce qui équivaut à un forfait. Un club ne pouvant pas aligner une équipe complète mais assurant au moins 6 matchs perd obligatoirement les matchs qu'il ne peut jouer, sur le score de 21/0, 21/0.

- Pour les divisions D3 et D4, chaque rencontre consiste en 6 matchs, à savoir :
 - 3 Simples Homme ;
 - 1 Simple Dame ;
 - 1 Double Hommes ;
 - 1 Double Mixtes.

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

Une équipe est considérée comme complète si elle est composée au minimum de 3 hommes et 1 femme. Si l'équipe n'est pas complète, elle perd la rencontre sur le score de 6/0 (forfait).

§ 1.3 Gestion de la compétition

- Les Championnats Interclubs Départementaux sont organisés par la Commission Compétitions du Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle. Toute mention à la Commission Départementale Interclubs (CDI) fait par conséquent référence à ladite Commission Compétitions ou au responsable des Interclubs Départementaux, Valéry JACOB.

Inscription et qualification des équipes

§ 1.4 Clubs et équipes autorisées à participer

- Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle pourront participer aux championnats départementaux sauf dérogation de la Commission Compétition 54.

Un club peut présenter :

- deux équipes au maximum en D1 et D2
- trois équipes au maximum en D3 et D4

§ 1.5 Inscription et retrait

1. L'inscription des équipes qualifiées doit parvenir à la Commission Interclubs avant le **11 octobre 2011** pour les divisions 1 et 2. Pour les Divisions 3 et 4, les équipes doivent s'inscrire avant le **10 novembre 2011**.
2. Ces inscriptions se font sur les formulaires d'engagement spécifique.

§ 1.6 Désignation d'un capitaine

- Pour chaque inscription d'équipe, il faudra indiquer un capitaine avec des coordonnées téléphoniques et électroniques pour pouvoir le joindre.
- Le capitaine sera le contact privilégié de la CDI, pour la transmission des informations, ainsi que celui des autres équipes, en cas de souci pratique.

Article 2 Promotion et relégation des équipes

- Sous réserve des dispositions du 1.1.2, divisions et poules sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison, selon les règles édictées dans les paragraphes à venir :

§ 2.1 Règles générales régissant les promotions et relégations

S 1.1.1 Promotion et relégation entre Régionale 2 et Départementale 1

- L'équipe classée 12^{ème} de Régionale 2 descendra directement dans la division la plus haute de son championnat départemental.
- Un barrage oppose en fin de saison les équipes championnes de chaque département ainsi que les équipes classées 10^{ème} et 11^{ème} de Régionale 2.
- Les équipes terminant aux trois premières places évolueront en Régionale 2, les autres équipes dans la division la plus haute de leurs championnats départementaux respectifs.
- Cette répartition est basée sur l'hypothèse de la relégation d'une unique équipe de Nationale 3 en Régionale 1 et peut être modifiée, à la hausse comme à la baisse, en fonction de différents paramètres (nombre d'équipes reléguées de Nationale 3, non-réinscription d'équipes), afin de garder constant le nombre d'équipes en Régionale 1.

S 1.1.2 Promotion et relégation entre Départementale 1 et Départementale 2

- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 gagne les barrages et monte en R2 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend :**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 2 monte directement en D1.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 1 descend directement en D2.
- L'équipe classée 2^{ème} de Départementale 2 monte directement en D1.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend :**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 2 monte directement en D1.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 1 descend directement en D2.
- Un match de barrage opposera l'équipe classée 7^{ème} en D1 et l'équipe classée 2^{ème} en D2.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et une équipe du 54 de R2 descend :**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 2 monte directement en D1.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 1 descend directement en D2.
- L'équipe classée 7^{ème} de Départementale 1 descend directement en D2.

S 1.1.3 Promotion et relégation entre Départementale 2 et Départementale 3

- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 gagne les barrages et monte en R2 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend :**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 3 monte directement en D2.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 2 descend directement en D3.
- L'équipe classée 2^{ème} de Départementale 3 monte directement en D2.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend:**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 3 monte directement en D2.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 2 descend directement en D3.
- Un match de barrage opposera l'équipe classée 7^{ième} en D2 et l'équipe classée 2^{ième} en D3.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et une équipe du 54 de R2 descend:**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 3 monte directement en D2.
- L'équipe classée 8^{ème} de Départementale 2 descend directement en D3.
- L'équipe classée 7^{ème} de Départementale 2 descend directement en D3.

S 1.1.4 Promotion et relégation entre Départementale 3 et Départementale 4

- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 gagne les barrages et monte en R2 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend :**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 4 monte directement en D3.
- L'équipe classée 12^{ème} de Départementale 3 descend directement en D4.
- L'équipe classée 2^{ème} de Départementale 4 monte directement en D3.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et aucune équipe du 54 de R2 ne descend:**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 4 monte directement en D3.
- L'équipe classée 12^{ème} de Départementale 3 descend directement en D4.
- Un match de barrage opposera l'équipe classée 11^{ième} en D3 et l'équipe classée 2^{ième} en D4.
- **Si l'équipe classée 1^{ère} de D1 perd les barrages et reste en D1 et une équipe du 54 de R2 descend:**
- L'équipe classée 1^{ère} de Départementale 4 monte directement en D3.
- L'équipe classée 12^{ème} de Départementale 3 descend directement en D4.
- L'équipe classée 11^{ème} de Départementale 3 descend directement en D4.

§ 2.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes

- Si une équipe doit être promue dans une division et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même division.
- Si une équipe doit être reléguée dans une division et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, l'équipe hiérarchiquement la plus faible du club dans la division est reléguée dans la division inférieure.

- Si la Départementale 1 est incomplète, elle est complétée, par ordre de priorité, par :
 - la promotion du 2^{ème} de D2
 - le repêchage du 7^{ème} de D1
 - la promotion du 3^{ème} de D2
 - le repêchage du 8^{ème} de D1
 - la promotion du 4^{ème} de D2 puis des équipes suivantes

- Si la Départementale 2 est incomplète, elle est complétée, par ordre de priorité, par :
 - la promotion du 2^{ème} de D3
 - le repêchage du 7^{ème} de D2
 - la promotion du 3^{ème} de D3
 - le repêchage du 8^{ème} de D2
 - la promotion du 4^{ème} de D3 puis des équipes suivantes

- Si la Départementale 3 est incomplète, elle est complétée, par ordre de priorité, par :
 - la promotion du 2^{ème} de D4
 - le repêchage du 11^{ème} de D3
 - la promotion du 3^{ème} de D4
 - le repêchage du 12^{ème} de D3
 - la promotion du 4^{ème} de D4 puis des équipes suivantes

§ 2.3 Modalités de la journée de barrages

1. Pour les barrages D2/D3, la rencontre consiste en 8 matchs :
2. 3 Simples Homme ;
3. 1 Simple Dame ;
4. 2 Double Hommes ;
5. 1 Double Dames ;
6. 1 Double Mixtes.

- Remarque : Si le champion de la D1 accède en R2, il n'y aura pas de journée de barrages.

Article 3 Classement de la division

§ 3.1 Barème des points par match

- Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant:
- Victoire : + 2 Points
- Défaite : + 0 Point
- Forfait : - 1 Point (0 pour la D4)

§ 3.2 Barème des points par rencontre

- Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :
- Victoire : + 3 Points
- Nul : + 2 Points
- Défaite : + 1 Point
- Forfait : - 1 Point
- Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-8 0-16 0-336.
- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

§ 3.3 Cas d'égalité

- Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.
- *Exemple :*
- *Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40*
- *Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36*
- *Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36*
- *Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32*
L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

Article 4 Accueil d'une journée

§ 4.1 Généralités

- L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive (aménagement du gymnase, tenue de la feuille de rencontre, envoi et saisie des résultats) Elle doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard 7 jours avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.
- Le nombre minimum de terrains requis est de 2.

§ 4.2 Modalités le jour J

- Le jour de la compétition, l'équipe hôte doit prévoir 3 feuilles de rencontre.
- La salle est ouverte au moins 30 mn avant le début des rencontres.
- Un dispositif d'affichage est également souhaitable, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

§ 4.3 Communication des résultats

- Les deux capitaines devront avoir dans les 48h suivant la rencontre, saisi sur Badnet les résultats
- Tout manquement à ces règles sera durement sanctionné.

§ 4.4 Modifications horaires ou de lieu :

- Toute demande de modification du jour et/ou de l'horaire des rencontres devra faire l'objet d'une demande auprès de l'équipe adverse au minimum une semaine avant la date officielle de la rencontre et en informer le responsable départemental des interclubs.
- Une journée reportée devra toujours se jouer avant la journée qui suit.
- En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la CDI se réserve le droit de déroger à ce règlement.

Article 5 Qualification des joueurs

§ 5.1 Généralités

- Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans.
- Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :
- être licencié
- être autorisé à jouer en compétition,
- être surclassé en "senior" en ce qui concerne les joueurs, cadets, juniors et vétérans,
- avoir obtenu, le cas échéant, un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement,
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours,
- avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur assimilé pour la saison en cours,
- A chaque journée (Jn), chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une force plus grande que toute équipe inférieure du même club. Les forces sont calculées selon les modalités de l'article 6.

§ 5.2 Participation d'un joueur à plusieurs équipes

- Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Élite, National, Régional, ou Départemental.
- Un joueur est considéré comme non qualifié dans une équipe à partir du moment **où il a disputé plus de 2 rencontres** dans des équipes supérieures de son club, que ces matchs aient été disputés dans une seule équipe ou plusieurs. **Attention, en régional les journées sont composées de 2 ou 3 rencontres.**
- Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par journée (Jn). Cela signifie qu'un joueur n'est considéré comme qualifié que s'il n'a participé à aucune autre rencontre interclubs avec une autre équipe, pendant la semaine précédant ou suivant la rencontre (du lundi à J-6 au dimanche à J+7). (Voir le tableau en annexe)
- Lorsque deux équipes d'un même club sont dans la même division, les joueurs sont bloqués dans la première équipe où ils ont joué, y compris pour les barrages. Si ce cas se produit, le joueur est déclaré comme non qualifié dans la deuxième équipe dans laquelle il a joué donc tous ses matches sont perdus par forfait dans cette équipe.
- Remarque : Si la journée est reportée, il faudra quand même se fier au tableau des équivalences.

§ 5.3 Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra communautaires non assimilés

- Tout joueur ayant été licencié à l'étranger la saison précédente est considéré comme muté.
- Les joueurs mutés cadets au 1^{er} septembre de la saison en cours ne pourront être alignés.
- L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :
 - plus de 2 joueurs mutés,
 - plus de 1 joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé.Un joueur non assimilé et muté cumulera les 2 statuts.
- Un joueur non assimilé ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a été déclaré sur la feuille de présence à au moins la moitié des rencontres durant la saison régulière, c'est-à-dire un minimum de 5 rencontres.

Article 6 Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

§ 6.1 Barème de points

- Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'un joueur, afin d'estimer sa force, celle d'une paire de double ou d'une équipe :

Top 5 :	21 points
Top 10 :	20 points
Top 20 :	19 points
Top 50 :	18 points
A1 :	17 points
A2 :	16 points
A3 :	15 points
A4 :	14 points
B1 :	13 points
B2 :	12 points

B3 :	11 points
B4 :	10 points
C1 :	9 points
C2 :	8 points
C3 :	7 points
C4 :	6 points
D1 :	5 points
D2 :	4 points
D3 :	3 points
D4 :	2 points
NC	1 point

- Le classement fédéral de chaque joueur est défini par la base *poona* qui est consultable sur le site internet de la Fédération.
- Le classement pris en compte pour ce barème est le dernier classement publié, soit celui du premier septembre pour les journées se déroulant jusqu'au 31 janvier, soit celui du 1^{er} février pour celles se déroulant ensuite.

§ 6.2 Calcul des forces

- La force d'une paire de double se calcule en sommant les forces des deux joueurs la constituant.
Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- La force d'une équipe pour une journée s'apprécie selon ce barème en tenant compte des trois joueurs et des trois joueuses les mieux classés et présents sur la feuille de déclaration d'équipe pour cette même journée.
Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il(elle) est le mieux classé(e).

Article 7 Forfaits

§ 7.1 Forfaits sur une rencontre

- Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a match gagné sur le score 8-0, 16-0 (sets), 336-0 (points).
- Si une équipe est forfait sur 2 journées, cela est considéré comme un forfait général : tous ses résultats sont annulés et l'équipe est automatiquement rétrogradée dans la division inférieure pour la saison suivante.
- Par ailleurs, si une équipe est forfait, toutes les équipes inférieures du même club se voient attribuées un point de pénalité sur le calendrier général par rencontres disputées la même journée.

§ 7.2 *Forfaits sur un match*

- Est considéré comme match perdu par forfait :
- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard de l'article 5
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle) ;
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH3).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extra-communautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 21-0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités du paragraphe 3.1.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 3.1.
- Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.
- Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

Article 8 **Volants**

- Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant.
- **ATTENTION : En D1 le volant officiel est l'AERO 7 de chez YONEX. En cas de choix d'une autre marque, le volant doit être de qualité égale ou supérieure.**

Article 9 **Tenue vestimentaire des joueurs**

- Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.
- Lors de chacune des rencontres du Championnat, il serait bien que le nom et/ou le sigle du club apparaisse sur tous les maillots des joueurs ; ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et (ou) du club.

Article 10 Sanctions et réclamations

§ 10.1 Réclamations

- Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Commission Compétition accompagnée d'un chèque de caution de 80 €.
- La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

§ 10.2 Sanctions et recours

- La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet du codep (www.bad54.com) et notifiées par mail au club sanctionné .
- En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.
- Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

Circulaire Compétitions 2011 - Annexe 1

MODALITÉS FINANCIÈRES
DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

adoption : ?
entrée en vigueur :
validité : saison 2011-2012

1 page

DROITS D'ENGAGEMENT

Championnat interclubs

- 30 € par équipe

Circulaire Compétitions 2011 - Annexe 2

AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

validité : saison 2011-2012

1 page

AMENDES

Les sanctions financières seront fixées par la CDI le cas échéant.

SANCTIONS SPORTIVES

Forfait général	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Désistement tardif	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Joueur non en règle (5):	Un point de pénalité au classement général Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres
Erreur de hiérarchie :	Un point de pénalité au classement général
Match non joué (sauf suite à blessure) :	Un point de pénalité au classement général
Non-participation d'une équipe sur une journée :	Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16
Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée	Forfait général : tous ses résultats sont annulés